

ASSEMBLÉE NATIONALE18 mai 2006

DISPOSITIONS STATUTAIRES DES MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES - (n° 3010)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Étienne Blanc, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 18

Dans cet article, substituer à la date :

« 30 mars 1852 »

la date :

« 19 mars 1852 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.